

AVIS PUBLICS

PROVINCE DE QUÉBEC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PR-058-08-2009

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le Règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 8 septembre 2009, le conseil a adopté le projet de règlement numéro 058-08-2009 et intitulé : Projet de règlement numéro 058-08-2009 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage communautaire municipal (p3) dans la zone Rec-179 et d'y édicter des dispositions réglementaires.



Description
 Projet de règlement no. PR-058-08-2009

Afin de permettre l'usage "communautaire municipal" (P3) dans la zone Rec-179 et d'y édicter des dispositions réglementaires

Zone visée: Rec-179
 Zones contiguës: Ag-178, Rt-180, Rt-181

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 1^{er} octobre 2009, à 19 h, au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham (salle communautaire). Au cours de cette assemblée, la personne présidant l'assemblée expliquera, avec l'appui de l'urbaniste de la Ville, le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. L'objet de cette assemblée est de : présenter un projet de règlement afin de permettre l'usage communautaire municipal (p3) dans la zone Rec-179 et d'y édicter des dispositions réglementaires.

4. Le projet de règlement peut être consulté au Service de l'urbanisme au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

5. Le projet de règlement numéro 058-08-2009 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À BROWNSBURG-CHATHAM, ce 16^e jour du mois de septembre 2009

La greffière et directrice générale adjointe de la Ville, M^e Marie-Josée Larocque, notaire

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE VILLE AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Brownsburg-Chatham sera en vigueur en 2010 pour son deuxième (2^e) exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville à Brownsburg-Chatham, et ce, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions des articles 70 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi ou au cours de l'exercice suivant;
- Être déposée à l'endroit suivant ou être envoyée par courrier recommandé :
 MRC d'Argenteuil, 430, rue Grâce, Lachute (Québec) J8H 1M6
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 33-97 de la MRC d'Argenteuil et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 16^e jour de septembre 2009.

La greffière et directrice générale adjointe de la Ville, M^e Marie-Josée Larocque, notaire

PROVINCE DE QUÉBEC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PR-058-07-2009



Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le Règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 8 septembre 2009, le conseil a adopté le projet de règlement numéro 058-07-2009 et intitulé : Projet de règlement numéro 058-07-2009 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage communautaire local (p2) dans la zone résidentielle Hc-237 et d'y édicter des dispositions réglementaires

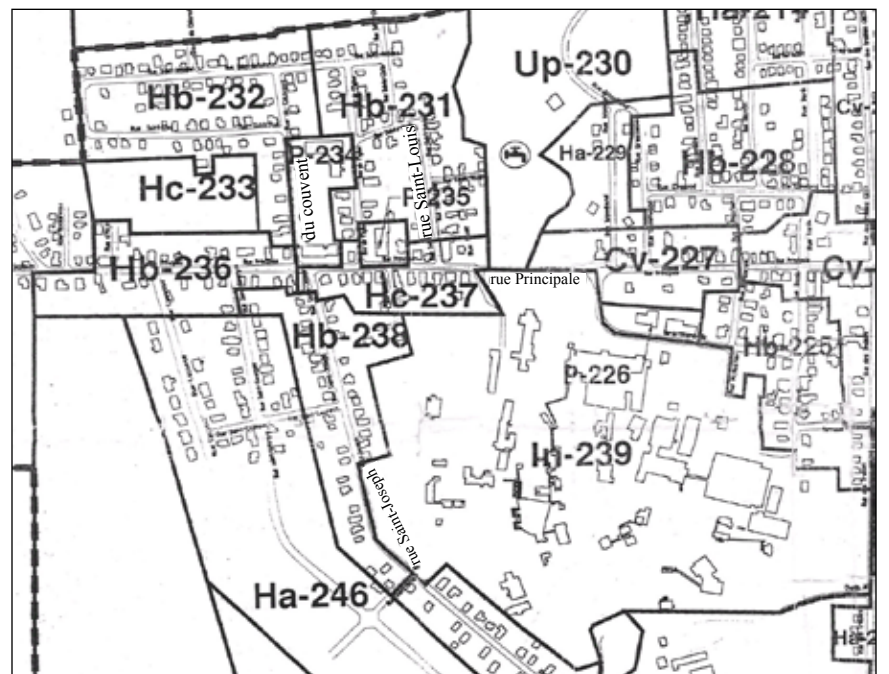
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 1^{er} octobre 2009, à 19 h, au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham (salle communautaire). Au cours de cette assemblée, la personne présidant l'assemblée expliquera, avec l'appui de l'urbaniste de la Ville, le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. L'objet de cette assemblée est de : présenter un projet de règlement afin de permettre l'usage communautaire local (p2) dans la zone résidentielle Hc-237 et d'y édicter des dispositions réglementaires.

4. Le projet de règlement peut être consulté au Service de l'urbanisme au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

5. Le projet de règlement numéro 058-07-2009 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Description	
Projet de règlement no.	PR-058-07-2009
Afin de permettre l'usage communautaire local (p2) dans la zone résidentielle Hc-237 et d'y édicter des dispositions réglementaires	
Zone visée:	Zones contiguës:
Hc-237	Up-230, Hb-231, P-234, P-235, Hc-236, Hb-238 et In-239



DONNÉ À BROWNSBURG-CHATHAM, ce 16^e jour du mois de septembre 2009.

La greffière et directrice générale de la Ville,
 M^e Marie-Josée Larocque, notaire

**Rappel : La Société culturelle du Pavillon des Jardins
 profitera des Journées de la Culture,
 du 25 au 27 septembre,
 pour inaugurer L'Atelier, espace culturel.**

Pour de plus amples renseignements, voir la publicité en page 16